

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

Objet : RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2018-2020

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

Bureau du 14 décembre 2017

délibération n° 222-17

objet **RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2018-2020**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) contribue par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de prestations spécifiques à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle, et notamment les habitants des quartiers en politique de la ville.

Ce dispositif d'aide au retour et à l'accès à l'emploi durable est complémentaire aux politiques publiques de l'emploi. Il propose pour cela une programmation d'actions sous forme de marchés publics dédiés aux participants du PLIE et bénéficie d'un pilotage et d'une animation assurés en interne par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Pour mettre en œuvre le PLIE (pilotage, animation, gestion, prestations), Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds social européen (FSE) portant sur la période 2018-2020 auprès du Département de la Savoie, en tant qu'organisme gestionnaire de la subvention globale FSE pour l'axe 3 « Lutter contre la pauvreté – Promouvoir l'inclusion » du programme opérationnel national du FSE 2014-2020.

Ce dossier pourra être déposé lorsque le Département de la Savoie aura lancé un appel à projets FSE 2018-2020. La période de dépôt envisagée devrait être celle du 1^{er} trimestre 2018 avec rétroactivité des dépenses au 1^{er} janvier 2018.

Au vu :

- de l'enveloppe annuelle prévisionnelle de FSE que le Département de la Savoie envisage d'accorder au PLIE sur la période 2018-2020, à savoir 150 000 € de FSE par an, compte tenu de ses capacités financières actuelles,
- des frais de fonctionnement (dépenses de personnel et dépenses indirectes) pour l'animation et la gestion du PLIE,
- des montants indicatifs des nouveaux marchés de prestations de service attribués pour le PLIE sur 2018-2020, intégrant une sous-réalisation prévisionnelle,
- des montants indicatifs des marchés du PLIE reconduits en 2018, intégrant une sous-réalisation prévisionnelle,

le coût éligible prévisionnel de l'opération PLIE est estimé à 900 000 €, soit une moyenne de 300 000 € par an.

Le Fonds social européen est sollicité pour un financement à hauteur de 50 %, soit 450 000 € pour la période 2018-2020.

En accord avec le Département de la Savoie, qui aura une visibilité plus précise courant 2018 de l'enveloppe FSE qui lui sera attribuée en tant qu'organisme intermédiaire, et en fonction du niveau de réalisation des marchés sur la période, Chambéry métropole - Cœur des Bauges pourra envisager une demande de FSE complémentaire, dans le respect du cadrage budgétaire.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'emploi et d'insertion,

Vu le protocole d'accord du PLIE 2015-2020 signé le 22 décembre 2016,

Vu la délibération n°010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de demandes de subventions,

Vu les crédits proposés au budget 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre du FSE, destinée à cofinancer le PLIE sur la période 2018-2020,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le Département de la Savoie en sa qualité d'organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale FSE, ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à procéder, le cas échéant, à une demande de FSE complémentaire dans le respect du cadrage budgétaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 222-17

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) pour le cofinancement du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur la période 2018-2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20464H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20464H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017